

Ciel

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD 8 MARS 2022

Préservation de la biodiversité

La Ville s'associe à l'organisme C.I.E.L. pour la conservation à perpétuité d'une réserve naturelle

Salaberry-de-Valleyfield, le 8 mars 2022 – La Ville de Salaberry-de-Valleyfield a remis un don de 90 000 \$, issu des surplus affectés au Fonds vert de la Ville, au Centre d'Intendance écologique Latreille (C.I.E.L.) pour permettre l'acquisition de 10,17 hectares au coût de 240 000\$. Ce terrain, typique des érablières mixtes du sud-ouest du Québec, sera transformé en réserve naturelle, dans le cadre d'une servitude de conservation à perpétuité, pour la protection de la biodiversité et du patrimoine naturel.



De g. à d. : Jean-Luc Génier, administrateur de CIEL, Miguel Lemieux, maire de Salaberry-de-Valleyfield, Jean-Marie Latreille, président. de C.I.E.L.

Près de 93 hectares à protéger |

« L'achat de ce boisé permet à la Ville d'agrandir et de consolider l'immense zone de conservation que nous travaillons à mettre en place dans ce secteur. Le projet initial visait déjà à protéger 81 hectares situés sur le site de la carrière Dolomite.

En rattachant ce nouveau terrain au projet de conservation, ce sont tout près 93 hectares, soit 10 millions de pieds carrés de boisé de grande qualité, qui seront protégés à perpétuité », a mentionné le maire de Salaberry-de-Valleyfield, Miguel Lemieux.

Centre d'Intendance écologique Latreille |

En plus de sa mission d'acquisition et de conservation des territoires ayant une valeur écologique, l'organisme à but non lucratif C.I.E.L. sauvegarde, préserve et entretient de façon perpétuelle ses espaces naturels, soit maintenant 155 hectares, au bénéfice de la collectivité actuelle et future. « Les bénévoles de C.I.E.L. remercient la Ville pour son soutien et vont poursuivre leur mandat. Une étude de caractérisation sera d'ailleurs conduite prochainement sur le terrain et une signalisation identifiera le site. Une autorisation sera d'ailleurs requise pour avoir accès au territoire. Dans un même temps, nous étudions déjà l'achat d'un autre terrain pour poursuivre notre mission », a expliqué monsieur Jean-Marie Latreille, président de l'organisme. De son côté, monsieur Jean-Luc Génier, membre du conseil d'administration et responsable de la recherche de sites naturels à protéger, a rappelé que « ces acquisitions étaient rendues possibles grâce au montant de 500 000 \$ obtenu auprès de la CEZinc à titre de mesure réparatrice dans le cadre d'un recours collectif. » Dans les prochaines semaines, l'organisme entamera une demande de reconnaissance de réserve naturelle auprès du ministère de l'Environnement pour sa nouvelle acquisition.

CIEL était présent à la réunion du Conseil municipal de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield le 8 mars dernier et représenté par deux membres de son conseil d'administration, Jean-Luc Génier, administrateur et Jean-Marie Latreille, président. Ils ont exprimé toute la reconnaissance de notre organisme à l'égard de cette aide financière de la Ville comme contribution ayant permis l'acquisition de ce lot boisé de 10.17 hectares sur le rang Sainte-Marie.

ÉMONDAGE ET ABATTAGE PRÉVENTIF À LA RN DE LA BAIE-DES-BRISES

Avec le développement résidentiel récent autour de la RN de la Baie-des-Brises, des maisons, piscines et dépendances diverses ont été construites à proximité des arbres se trouvant sur la réserve naturelle voisine de sorte que la chute de branches ou d'arbres sur ces structures risque de les endommager. À la suite d'un avis juridique, le CA s'est penché sur ce problème à sa réunion du 15 août 2021 et a décidé de mettre en place une politique de prévention des dommages pouvant être causés par les arbres. Une résolution a été votée à cet effet.

Les démarches effectuées auprès d'artisans émondeurs nous ont permis de sélectionner une firme d'émondeurs compétents et responsables. Pour exécuter les travaux préventifs, ils ont d'abord procédé à une inspection des lieux, principalement dans le secteur du nouveau développement résidentiel. Treize (13) arbres ont été identifiés comme pouvant présenter à court ou moyen terme un risque de causer des dommages sur les propriétés voisines, principalement derrière les résidences de la rue des Cygnes. Il s'agit surtout de frênes récemment affectés par l'agrile et de quelques érables rouges dont la présence devient menaçante pour les nouvelles constructions installées près des limites de la Réserve naturelle. Le 19 mars 2022, les travaux ont été exécutés et tous ces arbres ont été écimés, ébranchés et tronçonnés par sections et laissés sur le sol. Comme pour les autres arbres morts sur une réserve naturelle, ces débris végétaux permettent et soutiennent l'éclosion et l'essor de la biodiversité.



4 photographies montrant les émondeurs à l'œuvre à la RN de la Baie-des-Brises. le 19 mars 2022

En plus de nous coûter très chers, ces travaux sont évidemment en contradiction avec la vocation de notre organisme qui est non pas de couper mais de protéger les arbres. Toutefois, CIEL tient à agir en citoyen corporatif responsable et ces travaux préventifs ne peuvent être évités dans une société où les arbres et la biodiversité sont moins importants que le développement. Dans les prochaines années, CIEL devra assumer sur une base régulière cette responsabilité de gérer une réserve naturelle située dans un milieu devenu urbanisé.

Le 24 mai 2022, CIEL a fait l'acquisition d'une terre boisée de 84 hectares dans la municipalité de Godmanchester en vue d'y créer une nouvelle réserve naturelle. Un rapport complet sera présenté à l'AGA du 12 juin prochain.